

Convention relative à l'utilisation des technologies de l'information
et de la communication par les organisations syndicales dans le
cadre du processus électoral du 4 décembre 2014

*Annexe : Demande de liste de diffusion locale
pour la représentation locale
d'une organisation syndicale rattachée à un service*

Une fois complété, ce formulaire est à adresser à l'unité en charge de la gestion des moyens informatiques et bureautiques du service de rattachement de la section locale de l'organisation syndicale par le signataire de la convention. La convention signée doit être jointe à la demande.

La création de cette liste sera confirmée par réponse au message de demande.

Organisation syndicale concernée :

- Nom de l'organisation syndicale :

- Date de signature de la convention :

- Sigle du service de rattachement (libellé court, sans caractères accentués ni espaces) :
- Le cas échéant, sigle¹ de la confédération syndicale (libellé court, sans caractères accentués ni espaces) :
- Sigle de l'organisation syndicale (libellé court, sans caractères accentués ni espaces) :

Liste de diffusion locale:

Seuls les messages émis par la boîte fonctionnelle de l'organisation syndicale seront relayés par cette liste de diffusion.

- Adresse de la boîte fonctionnelle pouvant émettre des messages :

. - - .syndicat@i-carre.net

1 Les sigles sont à reprendre dans l'annexe : Plan de nommage des boîtes aux lettres

Cas particulier d'une liste de diffusion locale créée pour la représentation nationale de l'organisation syndicale

Dans la présente demande, ne pas compléter le service et transmettre cette demande à
<Assistance-Informatique-Ac@developpement-durable.gouv.fr>